

FRA

CET ÉTABLISSEMENT SE RÉSERVE LE DROIT D'ADMISSION ET DE PERMANENCE

Article 39bis de la loi 13/2002, du 21 juin, de Tourisme de Catalunya, et article 12 du décret 159/2012, du 20 novembre d'hébergements touristiques

Il est interdit l'entrée et/ou le séjour dans ces locaux de toute personne qui :

- Ne respecte pas le Règlement d'Utilisation ou de Régime Interne
- Ne respecte pas les règles de bonne coexistence et d'hygiène, ainsi que les personnes qui ont l'intention d'entrer ou de séjourner dans l'établissement pour un but autre que celui de l'établissement
- Provoque ou incite à tout désordre dans les locaux de l'établissement
- Transporte ou consomme tout type de drogues ou de substances psychotropes

**La Direction
Appartements La Masia**